



LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Edito



Madame, Monsieur,

Le 18 septembre, le Président de la République a présenté un ambitieux plan de transformation du système de santé français intitulé **Ma Santé 2022 : un engagement collectif**.

Sans bien évidemment reprendre et détailler le contenu des nombreux objectifs annoncés ce jour-là, il nous paraît important de partager ensemble certaines des grandes lignes développées sachant que ce plan propose de transformer en profondeur notre système de santé et de revoir l'organisation des soins de proximité.

Fortement tourné vers la médecine de ville et la lutte contre les déserts médicaux, il prévoit notamment le déploiement progressif de 1 000 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) qui associeront professionnels libéraux et établissements sanitaires et médico-sociaux tant publics que privés. Un des objectifs majeurs de cette nouvelle organisation est de tenter de désengorger une grande partie des services d'urgence.

Cette meilleure coordination ville-hôpital devrait se traduire aussi par l'apparition de financements au forfait pour la prise en charge à l'hôpital de pathologies chroniques à commencer par le diabète ou encore par la promotion de l'exercice partagé entre la ville et l'hôpital, notamment au sein de futurs hôpitaux labellisés de proximité.

Un autre axe principal de ce plan est en effet la graduation des établissements de santé à trois niveaux entre hôpitaux de proximité, établissements spécialisés et établissements ultraspecialisés.

Cette évolution se fera en tenant compte de la réforme en cours du régime des autorisations dans une logique de graduation des soins sur de nouvelles échelles territoriales et de seuils d'activité à atteindre.

La mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoire est également réaffirmée dans une logique plutôt intégrative à partir notamment d'une gestion du personnel médical davantage territoriale et de la création d'une Commission Médicale d'Etablissement de groupement.

Au sein des établissements publics de santé, les fonctions d'encadrement et d'animation d'équipes professionnelles sont confortées ainsi que la notion de management afin de pouvoir donner ou redonner au service son rôle de collectif principal dans l'organisation des activités de soins.

Le numérique en santé comme l'adaptation des métiers et des formations des professionnels avec en particulier l'annonce de la fin du numérus clausus pour les études de médecine, constituent enfin les axes complémentaires de cette feuille de route qui dessine les contours du système de santé de demain.



Bien entendu et chacun en a conscience, les moyens financiers alloués seront déterminants pour accompagner un tel changement de paradigme dans un contexte qui, il nous faut vous le dire à nouveau, reste extrêmement contraint en cette rentrée 2018.

Comme offreur de soins majeur en pays d'Arles, nous entendons faire en sorte que notre centre hospitalier trouve pleinement sa place dans ces orientations afin de continuer à proposer aux patients de notre territoire de proximité les soins de qualité dont ils ont besoin.

Nous pouvons saluer le fait que le Président de la République ait commencé ses propos en indiquant que personne ne souhaite se faire soigner ailleurs qu'en France et en soulignant que notre système de santé actuel tenait essentiellement grâce à l'engagement des professionnels de santé.

Nous en sommes également persuadés et vous souhaitons dès lors de trouver dans les mois et années à venir tout l'épanouissement professionnel nécessaire à la déclinaison de ce défi collectif qui vise à garantir à chacun et chacune une offre de soins d'excellence.

Bien cordialement,

Le directeur
Laurent DONADILLE

La présidente de la CME
Dr Sylvie MICHEL

Sommaire

Journée de maintenance du bloc opératoire	P.2
20 septembre : une rentrée pleine de nouveautés à l'IFSI / IFAS	P.3
L'inscription à l'ordre infirmier est désormais automatique	P.3
Elections professionnelles	P.4
Tarascon : une inauguration emblématique d'une coopération hospitalière territoriale en Pays d'Arles	P.5
Journée mondiale de lutte contre la douleur	P.5
Vernissage de l'exposition de Marie Carmen Cesaridis Orta	P.6
Le comité local territorial d'éthique	P.6
Bienvenue aux docteurs	P.6
Mouvements du personnel	P.6

Journée de maintenance du bloc opératoire

Le 5 septembre et pour la toute première fois, une journée de maintenance générale du bloc a été organisée. Elle a permis l'intervention coordonnée de tous les services concernés ainsi que la mise en œuvre de formations réglementaires pour les personnels du bloc.

La continuité des soins a été assurée par le maintien d'une salle d'urgence (salle 7) avec un personnel dédié et un circuit patient spécifique. Toutefois, aucune intervention chirurgicale urgente n'a été demandée durant le temps de maintenance.

Cette journée a fait l'objet d'un important travail préparatoire, initié dès le mois de mars et qui a permis de lister les services (services techniques, biomédical) ou prestataires extérieurs concernés qui ont pu réaliser une visite préparatoire des locaux afin d'identifier les travaux, curatifs ou préventifs à effectuer. La date a été fixée en lien avec les intervenants extérieurs lors d'un staff de bloc au cours duquel la décision d'exclure l'activité programmée ce jour-là a été validée.

Le jour J, chaque équipe d'intervention avait sa feuille de route pour la journée et chacun a pu bénéficier d'un moment de convivialité à la pause repas grâce à la participation de laboratoires partenaires.

Conduite avec précision et efficacité par l'ensemble des acteurs impliqués, le bloc opératoire a été de nouveau intégralement opérationnel à 17h30.

Le résultat attendu de cette journée qui sera désormais annuellement renouvelée est une diminution significative des pannes et dysfonctionnements. Le bloc opératoire se situant dans une démarche permanente de gestion des risques et d'amélioration de la qualité de prise en charge du patient, la maîtrise de l'environnement technique y participe pleinement.

La Lettre félicite les équipes de la Direction des ressources matérielles ainsi que le personnel et l'encadrement du bloc opératoire qui ont permis la réalisation de cette importante journée.

Les interventions des services techniques



Les interventions préventives et curatives sur l'ensemble des équipements électriques et de plomberie garantissent le fonctionnement des installations en toute sécurité. Cette journée a permis à l'établissement de répondre aux observations des différents contrôles de vérification réglementaire réalisés chaque année par un contrôleur technique agréé. A ce titre, un nombre conséquent d'installations a pu être contrôlé et notamment les prises électriques et les fluides médicaux.

Par ailleurs des aménagements améliorant les conditions de travail ont été effectués :

- ⇒ l'ajout de prises électriques et téléphoniques au sein des différentes salles,
- ⇒ la mise en place d'un contrôleur permanent d'isolement qui permet l'identification des défauts d'isolement électrique,
- ⇒ le remplacement du vidoir du rez-de-chaussée en remplacement d'une douche et la remise en état d'un certain nombre d'éléments de plomberie.

L'ensemble des travaux de menuiserie prévus ont également pu être menés à bien, notamment :

- ⇒ la pose de protection d'angles et la réfection de cloisons abîmées,
- ⇒ les reprises de sol,
- ⇒ l'étanchéité et la peinture des puits de lumière.



Les interventions de maintenance biomédicale

A la faveur de cette interruption de l'activité chirurgicale, le service Biomédical a pu réaliser les maintenances habituellement effectuées de façon plus contraignante en site occupé.

Deux types d'interventions ont ainsi été programmées :

- ⇒ les interventions matérielles telles que la désinfection de l'osmoseur de la stérilisation (qui a nécessité une interruption de 12 heures du fonctionnement du service de stérilisation) ou le ponçage de la paillasse ainsi que le changement de ses filtres,

- ⇒ la dispensation des formations radioprotection à l'ensemble du personnel paramédical.



La sécurité incendie

Les agents du service de sécurité ont pu profiter de cette interruption des activités programmées pour réaliser la maintenance préventive des équipements de sécurité :

- ⇒ 78 détecteurs automatiques à tester,
- ⇒ 12 portes coupe-feu asservies,
- ⇒ 22 BAES (blocs sorties de secours),
- ⇒ 12 clapets coupe-feu,
- ⇒ 4 robinets,
- ⇒ 22 extincteurs.

Cette journée a aussi été l'occasion de constater la bonne application des consignes de sécurité et de vérifier le fonctionnement du dispositif de contrôle d'accès.

L'ensemble de l'équipe du bloc a par ailleurs pu bénéficier de la formation annuelle obligatoire sécurité incendie complétée par un exercice pratique d'évacuation d'une salle d'opération.

Tarascon : une inauguration emblématique d'une coopération hospitalière territoriale en Pays d'Arles

Le 10 septembre ont été inaugurées à Tarascon (Hôpitaux des Portes de Camargue - HPC) en présence de la Directrice territoriale de l'ARS pour les Bouches du Rhône, Mme Karine HUET, du Maire de Tarascon et Président du Conseil de surveillance, M. Lucien LIMOUSIN, de l'adjoint au Maire de Beaucaire et vice-présidente du conseil de surveillance, Mme Elisabeth MONDET, du président de la CME, le Serge ARMAND, du directeur, M. Laurent DONADILLE et du directeur délégué du site, M. Florian MORNON, une unité de 20 lits de SSR et une de 20 lits d'USLD. Elles ont été entièrement rénovées dans le cadre de la mise en œuvre du projet médical territorial partagé élaboré par les équipes médicales du centre hospitalier d'Arles et des HPC pour organiser, en Pays d'Arles, une filière gériatrique coordonnée.



Le projet médical de territoire médecine - SSR repose d'une part sur le regroupement à Arles, à proximité du plateau technique, des activités de court séjour ainsi que du SSR spécialisé pour personnes âgées poly-pathologiques dont le nombre a été porté à 28 lits (2ème nord) en 2017. Dans une logique de filière territoriale, les HPC voient leur capacité de SSR polyvalent renforcée pour répondre au mieux aux besoins de la population. En effet ce bassin de vie était caractérisé par un taux de lits de SSR très inférieur à la moyenne nationale, ce qui induisait souvent des hospitalisations à des distances élevées du domicile du patient et de ses proches.

Le déploiement du projet aux HPC va se dérouler jusqu'en 2021 avec la réhabilitation de l'aile nord et permettre, à terme, l'installation d'une unité cognitivo-comportementale (UCC) de 10 lits pour la prise en charge de patients atteints de maladies neurodégénératives présentant des troubles du comportement grave.



L'accompagnement de l'ARS sur les différents objectifs du projet médical partagé est à ce jour, pour les HPC, de 1,4 M€. Le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a également contribué à la réfection des réseaux hydrauliques avec une subvention d'un montant de 338 K€ et s'est d'ores et déjà déclaré favorable à l'attribution d'une subvention complémentaire pour l'aile Nord. Le montant total de la tranche de travaux inaugurée le 10 septembre s'élève à 1,87 M€.

Journée mondiale de lutte contre la douleur

Le Comité de Lutte contre la douleur (CLUD) du centre hospitalier d'Arles, adhérent au Réseau Douleur Paca Ouest organise une journée d'information s'adressant aux professionnels de santé et aux usagers le

lundi 15 octobre 2018

Quatre ateliers informeront sur les thérapeutiques non médicamenteuses mises en œuvre au sein de l'établissement pour la prise en charge de la douleur : la relaxation ou thérapie cognitivo-comportementale (TCC), la résonance énergétique sous cutanée (RESC), le touché thérapeutique et l'électro-neuro stimulation transcutanée (TENS).

20 septembre : une rentrée pleine de nouveautés à l'IFSI / IFAS



En présence de Mme Monica MICHEL, députée de la 16ème circonscription des Bouches du Rhône, de M. Cyril JUGLARET, Conseiller municipal d'Arles et Conseiller régional Sud Paca et de M. Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles et Président du Conseil de surveillance du centre hospitalier, Mme Christine DALY, Directrice des instituts de formation et M. Laurent DONADILLE ont accueillis les 105 nouveaux étudiants (50 étudiants infirmiers et 55 élèves aides-soignants) en rappelant les excellents résultats arlésiens avec un taux de réussite de 100% aux épreuves finales des 2 Diplômes d'Etat et plus de 98% des étudiants trouvent un emploi dès le diplôme reçu. Plusieurs nouveautés ont également été soulignées.

La première et la plus visible est le relooking complet des locaux qui ont bénéficié cet été d'un désamiantage général et de la réfection des sols et des peintures grâce à une subvention du Conseil Régional. L'amphithéâtre a pour sa part bénéficié d'une modernisation de son système d'éclairage avec recours à des LED pour en améliorer le confort.



La seconde nouveauté est l'insertion dans le programme des études du Service Sanitaire des étudiants en santé, c'est-à-dire 60 demi-journées consacrées au déploiement d'actions de prévention primaire auprès de publics, en particulier les jeunes, trop souvent confrontés à des comportements à risque.

La dernière nouveauté touche au mode de recrutement des étudiants infirmiers. La promotion 2018 est en effet la dernière à avoir été sélectionnée par la voie du concours. En 2019 de nouvelles modalités ont été prévues par les pouvoirs publics pour l'entrée en institut de formation en soins infirmiers : l'admission via ParcoursSup.

La Lettre souhaite la bienvenue à tous les étudiants et leur adresse ses vœux de réussite dans leurs études.



L'inscription à l'ordre infirmier est désormais automatique



La loi Hôpital, patients, santé, territoires de 2009 dispose que l'Ordre national infirmier « a un droit d'accès aux listes nominatives des infirmiers employés par les structures publiques et privées, et peut en obtenir la communication ». Ces listes « sont notamment utilisées pour procéder, dans les conditions fixées par décret, à l'inscription automatique des infirmiers au tableau tenu par l'Ordre ». La loi dispose également que « nul ne peut exercer la profession d'infirmier s'il n'est pas inscrit au tableau de l'Ordre ».

C'est en application de cette loi qu'est paru le décret du 10 juillet 2018, publié au Journal Officiel du 12 juillet 2018. Ce texte a pour objet la régularisation de l'inscription au tableau de l'Ordre des infirmiers salariés par les employeurs publics et privés.

Ce décret prévoit que l'employeur public ou privé dépose tous les 3 mois, sur un portail sécurisé du Conseil national de l'ordre la liste de tous les infirmiers qu'il emploie à cette date. Selon ce décret, les premières listes doivent être transmises par les employeurs au plus tard le 1er octobre 2018.

Il prévoit également une disposition transitoire pour régulariser les infirmiers actuellement non-inscrits au tableau. Les infirmiers salariés non-inscrits à la date de publication du décret doivent sans délai procéder à leur inscription provisoire selon une procédure simplifiée : envoi par courrier recommandé à l'Ordre de copies de leur pièce d'identité, de leurs diplômes et titres (ou attestation d'exercice si titre étranger) permettant l'exercice de la profession, déclaration sur l'honneur qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau n'est en cours. C'est ensuite l'Ordre qui les contactera pour compléter le dossier d'inscription.

En application des dispositions réglementaires, l'infirmier concerné peut obtenir communication des informations collectées en s'adressant au conseil départemental ou interdépartemental dans le ressort duquel est située sa résidence professionnelle. "Il peut également exiger que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel le concernant, lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou lorsque leur collecte, leur utilisation, leur communication ou leur conservation est interdite".

Il est rappelé que la transmission automatique de la liste des infirmiers travaillant dans les établissements devrait faciliter la mise en œuvre du répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) qui remplacera à terme le numéro ordinal et le numéro Adeli.

**Le Jeudi 6 décembre 2018,
votre vote est important !**

Le renouvellement général des instances de concertation au sein des établissements publics de santé et des établissements publics sociaux et médico-sociaux aura lieu le Jeudi 6 décembre 2018.

Vous serez invités à élire les personnes qui vous représentent :

- aux commissions administrative paritaires locales (**CAPL**) ou départementales (**CAPD**) dans le cadre de la gestion et de l'évolution des carrières des agents titulaires et stagiaires,
- au comité technique d'établissement (**CTE**), notamment consulté sur l'organisation du travail et du temps de travail au sein de votre établissement et sur les conditions de travail,
- à la commission consultative paritaire (**CCP**) sur les questions relatives à la situation professionnelle des agents contractuels.

Selon votre statut (titulaire, stagiaire ou sous contrat) et votre position (en activité, en détachement ou en congé parental) vous voterez à un ou plusieurs des 4 scrutins.



**Le centre hospitalier d'Arles a fait le choix de recourir au vote électronique.
Vous pourrez voter 24H/24, 7J/7 via tout terminal (ordinateur, tablette, smartphone)
connecté à Internet, à domicile ou sur votre lieu de travail**

**du vendredi 30 novembre 2018 à 14H00
au mercredi 5 décembre 2018 à 16H00**

**Les agents qui n'auront pas voté par internet pourront également recourir au vote à l'urne
le jeudi 6 décembre 2018 de 6H30 à 18H00**

Pour les 2 scrutins organisés au niveau départemental, à savoir les CAPD et les CCP, vous recevrez votre identifiant et votre mot de passe par voie postale, avec un courrier à en-tête de l'AP-HM (Assistance publique-Hôpitaux de Marseille).

Pour les 2 scrutins organisés au niveau de l'établissement, à savoir le CTE et les CAPL, vous recevrez votre identifiant par voie postale avec un courrier à en-tête du centre hospitalier d'Arles dans la semaine du 12 novembre 2018.



EXPOSITION



Le vernissage de l'exposition de peintures « Impressions 2 » de Marie Carmen CESARIDI ORTA (MCCO) a eu lieu le 18 septembre en présence d'une cinquantaine de personnes dont M. Jacques PERROT, Maire Honoraire d'Arles.

C'est avec beaucoup de plaisir que l'artiste, ancienne cadre de santé dans l'établissement a présenté son travail davantage sensoriel qu'abstrait. Une très belle exposition à voir jusqu'au 19 octobre.

Le comité de rédaction de La Lettre souhaite élargir sa composition.

Si vous êtes intéressé pour y participer (une réunion par mois) merci de faire acte de candidature auprès du service communication à l'adresse reprographie@ch-arles.fr

Le comité local territorial d'éthique qui réunit autour du questionnement éthique les personnels du centre hospitalier d'Arles, des Hôpitaux des Portes de Camargue et de l'EHPAD Marie Gasquet de Saint Rémy de Provence se réunira le :

18 octobre 2018 de 14h15 à 16h15
salle de conférence

sur le thème :

« Directives anticipées et sédation profonde ».

Interviendront pour présenter des situations cliniques le Dr Sylvie ROSTAING et l'équipe mobile douleur de l'institut Sainte Catherine d'Avignon, le Dr Karim DEBBAT et l'équipe de réanimation et surveillance continue et le Dr Marie-José COLLUS et l'équipe de pneumologie.

Les personnels intéressés des 3 établissements sont invités à participer à la séance.



EFS.
Bien plus que
le DON DE SANG.



Le site d'Arles de l'Etablissement Français du Sang lance un appel au don car les réserves disponibles sont insuffisantes.

Située sur le site de l'hôpital, la Maison du don vous accueille les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 16h00.

Accueil également possible sur rendez-vous en téléphonant au :

04 90 96 13 13

Bienvenue aux docteurs



Ruslan PROCIUC
Pédiatre, qui a pris ses fonctions au sein du pôle mère-enfant le 1er août 2018.



Samir DJIDEL
Psychiatre, qui a pris ses fonctions au sein du pôle psychiatrie le 12 septembre 2018



Laure REY PARMENTIER
Gynécologue-obstétricienne qui a rejoint le centre hospitalier le 1er août 2018.



Elias LAHNECHE,
Chirurgien-dentiste, qui a pris ses fonctions au sein des unités de soins en milieu pénitentiaire le 25 août 2018

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents recrutés pendant la période du 11 juillet au 10 septembre 2018 :

Mmes Stephanie GAURET, Cathy HILTBRUNNER, Luisa GONZALEZ PARRA, Nathalie TISSIERE et M. Yann MILIN (ASH qualifiés), Mmes Ophélie LEMAIRE et Sylvie MERELLI (adjoints administratifs), Mmes Celia ATO et Kilici VAN DAC (aides-soignantes), Mmes Valerie BAILLIF et Mihaela MIRON (kinésithérapeutes), M. Mohamed SRAOUIA (technicien de laboratoire) Mmes Justine ARBELLINI, Justine CASAJUST, Sophie CASTELLETA, Charlotte CLAUDEL, Cindy MAQUEDA, Nathalie MATHIEU, Malaine SCARAFAGIO, Astrid TURCHETTO, Mélanie TUZZOLINO, Stephanie VELOSO PINTO et M. Othman SMATI (IDE).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

M. Yohan ADELL (AEO), Mmes Amel BENMOUSSA, Melissa LEFRIK, Laurence REY et Alicia RIVERA (ASH qualifiées), Mme Sonia ARRIZABALAGA (adjoint administratif), Mmes Chantal ALEXANDRE, Marina DEMEYER, Marie-Caroline FALGON, Christel KOTCHIAN et M. Cyril SIMON (aides-soignants), Mme Nadine CHIARIELLO (assistante médico-administrative), Mme Anthéa BELISSANT (manipulatrice radio), Mme Amandine VADON (orthophoniste), Mmes Noemie CALIKANZAROS, Camille COLOMBANI, Julie PERRIER et Florence PINTOS (IDE) et Mme Candice GRIZARD (psychologue).